



Bulletin Officiel

N°6802 Jeudi 16 février 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT POUR LA CREATION D'UN FCPR ET VISA DE SON PROSPECTUS D'EMISSION : FCPR CAPITAL RETOURNEMENT 2

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER- 3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES DE PRESSE

BH LEASING : APPEL A CADIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 8

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 16

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING : APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 22

CLOTURE DE LA PERIODE DES SOUSCRIPTIONS

MAC HORIZON 2032 FCP 29

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE -ATL 2023-1- 30

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 36

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne (mise à jour en date du (13/02/2023)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2022

- SICAV ENTREPRISE
- SICAV PLUS

AVIS DU CMF

Agrément pour la création d'un FCPR et visa de son prospectus d'émission :

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier («CMF») a décidé en date du 20 décembre 2022 de donner son agrément à la société MAXULA GESTION et la BANQUE NATIONALE AGRICOLE («BNA») pour la création d'un fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée intitulé « **FCPR CAPITAL RETOURNEMENT** ».

Le CMF a également accordé en date du 15 février 2023 son visa au prospectus d'émission du fonds susmentionné.

Le fonds « FCPR CAPITAL RETOURNEMENT » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Dénomination :	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT
Siège social :	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant du fonds :	10.020.000 Dinars réparti en 10.000 parts A d'une valeur nominale de 1.000 Dinars chacune et 20 parts B d'une valeur nominale de 1.000 Dinars chacune
Décision d'agrément :	N° 48-2022 du 20 décembre 2022
Visa :	N° 23-1093 du 15 février 2023
Promoteurs :	MAXULA GESTION et la BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Gestionnaire :	MAXULA GESTION
Dépositaire :	BNA
Distributeurs :	MAXULA GESTION et MAXULA BOURSE

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING »

Par décision n° 14 du 10 février 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise les sociétés agissant de concert «Sango Ellis S.A» et «S&S Ellis Holding», visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité des initiatrices :

La société «SANGO ELLIS S.A»1-, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1803396J, et dont le capital de 1 000 000 dinars est détenu directement à raison de 99,94% par la société «S&S ELLIS HOLDING», agissant de concert avec :

la société «S&S ELLIS HOLDING», société de droit mauricien immatriculée au registre des sociétés mauricien sous le numéro 182322, sont les initiatrices de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage Rue de Lac Constance -1053- Les Berges du Lac, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

-La société « SANGO ELLIS S.A » détient 9 532 156 actions représentant 33,82% du capital de la société SOTIPAPIER.

-La société «S&S ELLIS HOLDING» détient 4 995 237 actions représentant 17,72% du capital de la société SOTIPAPIER.

Soit, au total 14 527 393 actions représentant de concert 51,54% du capital de la société SOTIPAPIER.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» visent l'acquisition, par la société «SANGO ELLIS S.A» du reste des actions composant le capital de la société SOTIPAPIER qu'elles ne détiennent pas, soit **6 896 251** actions représentant **24,47%** du capital de la société. La société «SANGO ELLIS S.A» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires «Value Consulting» et «Swicorp Conseil et Investissement» détenant respectivement 5 433 546 actions (soit 19,28% des

droits de vote de la société) et 1 326 901 actions (soit 4,71% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **6,340 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°01 du 19/01/2023 :

-autorisant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à acquérir un bloc de titres leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société SOTIPAPIER.

L'opération en question a été réalisée en date du 20/01/2023 et a porté sur l'acquisition par la société «SANGO ELLIS S.A» de 9 532 156 actions SOTIPAPIER et par la société «S&S ELLIS HOLDING» de 4 995 237 actions SOTIPAPIER, soit un total de **14 527 393** actions SOTIPAPIER représentant de concert **51,54%** du capital de ladite société,

-soumettant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- qu'elles ne détiennent pas.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

Maintien et développement de l'activité de la société et de la main d'œuvre.

1- Politique commerciale :

Les initiatrices projettent de renforcer la création de valeur au sein de la société SOTIPAPIER et de consolider son positionnement en tant que leader du secteur du papier et du carton d'emballage.

2- Politique industrielle :

Les initiatrices envisagent de faire de la société SOTIPAPIER un projet phare et le pivot d'une plateforme panafricaine de l'industrie du papier et carton d'emballage, fondée sur les partenariats stratégiques à mettre en place et sur les synergies à développer à l'échelle africaine, y compris à travers des intégrations dans les chaînes de valeurs du secteur entre opérateurs africains.

3- Politique organisationnelle et gestion des ressources humaines :

L'intention des initiatrices est de maintenir les structures organisationnelles et opérationnelles de la société SOTIPAPIER telles qu'elles se présentent actuellement, y compris l'équipe de direction qui sera maintenue dans ses fonctions. Outre les administrateurs cooptés lors du conseil d'administration du 18/01/2023 (Mrs Charles Joseph MWEBEIIHA et Jonathan Mpanga SENGENDO) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mr Edouard PONTET, les sociétés HAN TN, VALUE CONSULTING et

BIAT Capital Risque), les sociétés **SANGO ELLIS** et **S&S ELLIS HOLDING** prévoient la nomination d'autres administrateurs dès l'achèvement du processus de l'OPA.

4- Cotation en Bourse :

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, initiée par la société « SANGO ELLIS » agissant de concert avec la société « S&S ELLIS HOLDING » ne pourrait en aucun cas leur permettre d'atteindre une proportion de 95% ou plus du capital et des droits de vote de la société SOTIPAPIER, et ce, suite aux engagements pris par les deux actionnaires «VALUE CONSULTING» et «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» détenant respectivement une part de 19,28% et 4,71%, de ne pas vendre leurs actions dans le cadre de cette opération.

Ainsi, la société « SOTIPAPIER » demeurera cotée sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et son retrait n'est pas envisageable suite à cette opération.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :

Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **15 février 2023 au 07 mars 2023 inclus**.

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 mars 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions SOTIPAPIER sera suspendue durant les séances de bourse du 13 février 2023 et du 14 février 2023, et reprendra à partir du 15 février 2023.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société** : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-

-**Siège social** : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint-Gobain –2014– Mégrine Riadh, Ben Arous, Tunisie

- **Téléphone** : 71 434 957 **Fax** : 71 429 256

-**Forme juridique** : Société anonyme de droit tunisien.

- **Date de constitution** : 1981

- **Durée** : 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité** : Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts)** :

La société a pour objet : La création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible à son développement.

- **Identifiant unique** : 0013751D

- **Exercice social** : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BEN RHOUMA	Président	Lui-même	2020-2022
M. Charles Joseph MWEBEIIHA*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Jonathan Mpanga SENGENDO*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Nabil TRIKI	Membre	Lui-même	2020-2022
M. Yann BLANC	Membre	Lui-même	2020-2022
Public	Membre	M. Mohamed Karim SIALA	2020-2022

*Nommés par cooptation par décision du conseil d'administration du 18/01/23, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs démissionnaires : Mr Edouard Pontet, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque et ce, jusqu'à la ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Direction :

M. Philippe LACOSTE : Directeur Général de la société SOTIPAPIER (Conseil d'Administration du 30/05/2014).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Tunis Audit & Conseil représenté par Monsieur Wassim CAKROUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble Promed Building 5 ^{ème} étage. Centre Urbain Nord –1082–	2022-2024

Société MTBF représentée par Monsieur Mohamed Lasaad BORJI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Passage du Lac Van. Les Berges du Lac
-1053-

2021-2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social : 30 720 659,190 dinars
- Valeur Nominale : 1,090 dinars
- Nombre total des droits de vote : 28 184 091 droits de vote
- Nombre total des titres : 28 184 091 actions
- Structure du capital de la société SOTIPAPIER après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 20/01/2023 par la société « SANGO ELLIS S.A » agissant, de concert, avec la société « S&S ELLIS HOLDING » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SANGO ELLIS S.A	9 532 156	10 390 050,040	33,82%	9 532 156	33,82%
S&S ELLIS HOLDING	4 995 237	5 444 808,330	17,72%	4 995 237	17,72%
Autres actionnaires	13 656 698	14 885 800,820	48,46%	13 656 698	48,46%
Total	28 184 091	30 720 659,190	100%	28 184 091	100,00%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du lundi 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31/12/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6785 du mardi 24/01/2023.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH LEASING

Siège social : Rue ZOHRA FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE –Centre Urbain Nord-1082 Tunis

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1- Objet

BH LEASING se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, et ce Conformément à la réglementation du Marché Financier et la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les Etablissements de Crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite.

A cet effet, BH Leasing informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée électorale sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice clos du 31 Décembre 2022.

2- Critères d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration, doivent remplir les conditions énoncées à l'article 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, l'article 60 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, les conditions exigées dans les articles 23,24 et 25 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du Représentant des actionnaires minoritaires, notamment les articles 14,16 et 17.

Les candidats au poste de représentant des actionnaires minoritaires doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté », de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques :

- Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Justifier d'une participation ne dépassant pas les 0,5% dans le capital social de BH LEASING ;
- Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
- Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Ne doit pas être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;

2-2 Conditions relatives aux conflits d'intérêts :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire les critères suivants :

- Ne pas avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec BH LEASING, ses actionnaires autres que minoritaires, ou les membres du Conseil d'administration de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - Directeur Général, Directeur Général adjoint ou salarié BH LEASING ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que BH LEASING ;
- Ne pas être Président directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle BH LEASING est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de BH LEASING (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur Général ou directeur général adjoint ou salarié de BH LEASING ;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que BH LEASING ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller, fournisseur ou client de BH LEASING ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre banque (même secteur d'activité) ou d'une société appartenant au même groupe BH LEASING ;
- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec BH LEASING ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.
- Ne pas être à la fois membre du Conseil d'Administration ou salarié d'un autre Etablissement Financier.

2-3 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de la Finance ou de gestion.
- Avoir une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée

3. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Une demande de candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de **BH LEASING** présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil.
- ✓ Un Curriculum Vitae (**Annexe 1**).
- ✓ La fiche signalétique de candidature dûment remplie et signée (**Annexe 2**).
- ✓ Une déclaration sur l'honneur dûment signée et légalisée attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués (**Annexe 3**).
- ✓ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat
- ✓ Une copie de la Carte d'Identité Nationale.
- ✓ Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- ✓ Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de BH LEASING.

Les candidats s'engagent à communiquer à BH LEASING tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Les Annexes prévus pour cet appel à candidature sont à télécharger sur le site web de La société :

www.bhleasing.com.tn .

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à BH LEASING, par écrit à l'adresse électronique suivante : thouraya.mzoughi@bhleasing.com.tn

4. Modalités de dépôt

Le dossier de candidature doit parvenir à BH LEASING par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur, contre décharge, au bureau d'ordre de BH LEASING à l'adresse suivante : Rue ZOHRA FAIZA-Immeuble BH ASSURANCE –Centre Urbain Nord-1082 Tunis au plus tard le 27/02/2023 à 17h00. Le cachet de la poste et du bureau d'ordre fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de BH LEASING, doit porter la mention apparente suivante :

« Ne pas ouvrir – Candidature au poste d'administrateur représentant les petits actionnaires »

5. 5 Choix des candidats

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le Comité compétent compte tenu du respect des conditions exigées.

Les candidats retenus, sous réserve de validation des autorités compétentes, seront proposés pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote de l'Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires.

La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire de BH LEASING qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité*

Annexe 1 : Curriculum Vitae

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

Photographie
récente
obligatoire

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date/Durée	Domaines d'études

	Expérience dans le secteur bancaire/financier		
Fonction/titre du poste	Organisation/Entreprise	Principales Responsabilités Domaines d'expertise	Date/Durée

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Formation	Nom de l'établissement	Date/Durée	Observations

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

	Membre dans d'autres Organes d'Administration /de Direction		
Fonction/titre du poste	Organisation/Entreprise	Principales Responsabilités Domaines d'expertise	Date/Durée

AUTRES COMPETENCES

.....

LANGUES

.....

Nom et Prénom	
CIN	N°.....	Délivrée à Le
Profession/Qualité	
Diplômes obtenus	
Expériences professionnelles	Dans le domaine bancaire et sociétés de leasing Autres	
Adresse	
Téléphone	Fixe :..... GSM :.....	
E-mail	
Autres informations	

Membre de Conseils d'Administration	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Si Oui préciser le nombre :-----	

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 2 : Fiche signalétique de candidature

- (1) Joindre une copie de la CIN.
- (2) Joindre les copies des diplômes.
- (3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.
- (4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées

Annexe 3

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (Nom et Prénom) :

Titulaire de la carte d'identité nationale n° Délivrée à :le :

Faisant éléction de domicile au :

Candidat (e) au poste d'administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration de BH LEASING , déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 192, 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, à savoir :
 - Être failli(e) non réhabilité(e), les mineurs(e) incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
 - Être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de leur charge ne peut exercer le commerce.
- Ne pas être frappé(e) par les interdictions prévues par les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment son article 60 :
 - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, vol, abus de confiance, escroquerie extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
 - N'a pas fait objet d'un jugement irrévocable de faillite.
 - N'a pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute.
 - N'a pas fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
 - N'a pas été établi pour la Banque Centrale de Tunisie responsable dans la mauvaise gestion d'une Banque ou d'un Etablissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.

- Ne pas être en situation contradictoire avec les dispositions prévues par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux Etablissements de Crédit N°2021-05 du 19 Août 2021 relative au cadre de gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.
- N'ayant pas de liens avec BH LEASING au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et de l'article 16 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- N'étant pas membre du Conseil d'Administration ou Directeur Général ou gérant ou salarié d'une société ayant des liens avec BH LEASING au sens de la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers.
- Ne pas être dans une des situations prévues par l'article 17 de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires.
- Ne rendant pas directement ou indirectement des prestations de services à BH LEASING.
- N'ayant jamais fait partie des salariés de BH LEASING ou de son groupe.
- N'ayant pas exercé au cours des six dernières années un mandat de Commissaire aux Comptes de BH LEASING.

Fait à, le.....

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1- Objet :

La Compagnie Internationale de Leasing (CIL) se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et ce conformément à la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et à la réglementation du Marché Financier.

Par actionnaires minoritaires, on entend les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital (25 000 actions) et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital (250 000 actions).

Par institutionnel, on entend les Organismes de Placement Collectifs, les établissements de crédit, les Assurances, les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, les Sociétés d'Investissement à Capital Risque et les caisses de retraite.

A cet effet, la CIL informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires. Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale relative qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

2- Critères d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste de membre du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment l'article 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 14, 16 et 17.

Les candidats au poste de représentant des actionnaires minoritaires doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit réunir les conditions suivantes :

- ❖ Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- ❖ Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% dans le capital de la CIL ;
- ❖ Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ❖ Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- ❖ Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- ❖ Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel

des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

- ❖ N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
- ❖ N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- ❖ Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- ❖ N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- ❖ Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;

2-2 Conditions d'incompatibilité :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire les critères suivants :

- ❖ Ne pas avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la CIL, ses actionnaires autres que minoritaires, ou les membres du Conseil d'administration de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ❖ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - Directeur général ou salarié de la CIL ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la CIL ;
- ❖ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la CIL est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général de la CIL (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- ❖ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général ou salarié de la CIL ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la CIL ;
- ❖ Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la CIL ;
- ❖ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'un autre établissement financier de leasing (même secteur d'activité) ou d'une société appartenant au même groupe CIL ;
- ❖ Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la CIL ou d'une société concurrente ;
- ❖ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ❖ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Les conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit :

- ❖ Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et ;
- ❖ Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10) et ce dans l'un des domaines suivants, et notamment : des opérations de leasing, de la planification stratégique, de la gouvernance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des systèmes d'information, de la finance, de la trésorerie, de l'économétrie, de la comptabilité, du droit, des sciences juridiques, des opérations commerciales et du marketing.

3- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit comporter les documents ci-après :

- ❖ Une demande de candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la CIL présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- ❖ Une fiche de candidature selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 1 ;
- ❖ Le curriculum vitae du candidat selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 2 ;
- ❖ Une copie d'une pièce d'identité ;
- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués au niveau du point 2 du présent Appel à candidature et selon le modèle prévu au niveau de l'annexe 3 ;
- ❖ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- ❖ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae (notamment les diplômes universitaires et le justificatif de son expérience) ;
- ❖ Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la CIL.

Les candidats s'engagent à communiquer à la CIL tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

4- Modalités de dépôt du dossier et date limite de réception des candidatures

Le dossier de candidature doit parvenir à la CIL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre de la CIL à l'adresse suivante : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001, Tunis, au plus tard le 27 février 2023. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre de la CIL fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la CIL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures

Désignation d'un administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration de la CIL

5- Processus d'examen des candidatures et choix des candidats

Les candidats seront retenus par la CIL compte tenu du respect des conditions exigées et prévues ci-dessus.

Les candidats retenus, sous réserve de validation des autorités compétentes, seront proposés pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au vote de l'Assemblée électorale réservée aux actionnaires minoritaires.

La désignation du candidat retenu sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire de la CIL qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	-----
CIN : (Numéro et date de délivrance)	-----

Adresse :	----- ----- -----
Téléphone :	-----
E-mail :	-----
Profession / Activité actuelle	----- ----- -----
Diplômes obtenus ⁽¹⁾	----- ----- ----- -----
Expériences professionnelles ⁽²⁾	----- ----- ----- ----- -----
Membre dans d'autres Organes d'Administration/de Direction⁽³⁾	Oui ou Non : ----- Si Oui, veuillez les préciser : ----- ----- ----- -----

(1) Joindre les copies des diplômes.

(2) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

(3) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

Annexe 2 : Curriculum Vitae
(avec une photo récente)

INFORMATIONS GENERALES

Nom de famille :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission

Adresse actuelle :

Téléphone :

Adresse électronique :

FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Observations

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Expérience dans le domaine de leasing/financier			
Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur de leasing/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur de leasing/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la carte d'identité nationale : Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste d'administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration de la CIL, déclare formellement sur l'honneur :

- ❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;
- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment son article 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 14, 16 et 17 ;
- ❖ De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à la CIL ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la CIL ;
 - Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur ;
 - Ne pas utiliser les moyens de la CIL à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de la CIL.

Fait à, le.....

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE DEUX
ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1- Objet :

La Compagnie Internationale de Leasing (CIL) se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, deux administrateurs indépendants et ce conformément à la Loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers et à la réglementation du Marché Financier.

Est considéré membre indépendant au sens de la loi bancaire 2016-48, toute personne n'ayant pas de liens avec la CIL ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

2- Critères d'éligibilité

Les candidats éligibles au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doivent remplir les conditions énoncées dans les articles 193 du Code des Sociétés Commerciales, les dispositions de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60 ainsi que les conditions exigées par la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment les articles 20, 23, 24 et 25 et la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment les articles 2, 3, 4 et 5.

Les candidats au poste d'administrateur indépendant doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

2-1 Conditions juridiques :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit réunir les conditions suivantes :

- ❖ Être une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- ❖ Ne doit pas être parmi les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables majeurs et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ❖ Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- ❖ Ne doit pas être un fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
- ❖ Ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ❖ N'ayant pas fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;

- ❖ N'ayant pas été gérant ou mandataire de sociétés, condamné en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute ;
- ❖ Ne doit pas être révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance ;
- ❖ N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;
- ❖ Ne doit pas être dans une situation où il est établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;

2-2 Conditions d'incompatibilité prévues par la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères suivants :

- ❖ Ne pas avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la CIL, ses actionnaires, ou les membres du Conseil d'administration ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ❖ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature
 - Directeur général ou salarié de la CIL ;
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société apparentant au même groupe que la CIL ;
- ❖ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la CIL est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général de la CIL (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- ❖ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général ou salarié de la CIL ;
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la CIL.
- ❖ Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la CIL ;
- ❖ Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la CIL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du directeur général, ou d'un salarié de la CIL ;
- ❖ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'un autre établissement financier de leasing (même secteur d'activité) ou d'une société appartenant au même groupe CIL ;
- ❖ Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la CIL ou d'une société concurrente ;
- ❖ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ❖ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

2-3 Conditions d'incompatibilité prévues par la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères suivants :

- ❖ Ne détenant pas, elle-même, son conjoint, ses ascendants et descendants de premier degré, une participation directe ou indirecte dans le capital de la CIL ;
- ❖ N'ayant pas occupé la fonction de dirigeant ou n'ayant pas été un membre dans l'organe d'administration de la CIL au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation en qualité de membre indépendant dans la CIL ;
- ❖ N'étant pas membre de l'organe d'administration ou de l'organe de direction d'une entité ayant des liens avec la CIL au sens de l'article 43 de la loi n° 2016- 48 au moins au cours des 5 dernières années précédant sa désignation dans l'établissement. Est considéré comme personne ayant des liens avec la CIL au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 :
 - tout actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la CIL,
 - tout conjoint, ascendant et descendant d'une personne physique dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la CIL,

- toute entreprise dans laquelle la CIL détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité,
- le président du conseil d'administration, le directeur général, les membres du conseil d'administration et les commissaires aux comptes ainsi que les conjoints des personnes susvisées, leurs ascendants et descendants,
- toute entreprise dont l'une des personnes visées ci-dessus est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.

- ❖ N'agissant pas pour le compte d'un client, d'un fournisseur ou d'un prestataire de service significatif de la CIL ;
- ❖ N'ayant pas des contrats de prestations conclus directement par lui-même ou par personne interposée avec la CIL ou avec l'une des sociétés ayant des liens avec l'établissement et ce, au sens de l'article 43 de la loi n° 2016-48 telle que défini ci-dessus, et
- ❖ N'occupant pas une responsabilité partisane à l'échelle centrale, régionale ou locale.

2-4 Conditions de qualifications scientifiques, compétences et expériences :

Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit :

- ❖ Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et ;
- ❖ Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix ans (10) et d'une qualification académique et d'une expertise solide dans l'un des domaines suivants :
 - de la finance, de la comptabilité et de l'audit (pour être président du Comité d'Audit).
 - dans la gestion des risques bancaires ou des établissements financiers (pour être président du Comité des Risques).

3- Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature à présenter pour le poste d'administrateur indépendant doit comporter les documents ci-après :

- ❖ Une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant à l'intention de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la CIL présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- ❖ Une fiche de candidature selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 1 ;
- ❖ Le curriculum vitae du candidat selon le modèle prévu au niveau de l'Annexe 2 ;
- ❖ Une copie d'une pièce d'identité ;
- ❖ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée du candidat attestant qu'il répond notamment aux critères d'éligibilité indiqués au niveau du point 2 du présent Appel à candidature et selon le modèle prévu au niveau de l'annexe 3 ;
- ❖ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- ❖ Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae (notamment les diplômes universitaires et le justificatif de son expérience) ;

Les candidats s'engagent à communiquer à la CIL tout document ou information qu'elle juge indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

4- Modalités de dépôt du dossier et date limite de réception des candidatures

Le dossier de candidature doit parvenir à la CIL par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge, au bureau d'ordre de la CIL à l'adresse suivante : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001, Tunis, au plus tard le 27 février 2023. Le cachet de la poste ou du bureau d'ordre de la CIL fait foi.

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la CIL, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures
Désignation d'un administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la CIL

5- Processus d'examen des candidatures et choix des candidats

Les candidats retenus sont choisis par la commission de nomination à créer à cet effet après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

Les candidats retenus sont informés de leur sélection vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La CIL mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la CIL qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1 : Fiche de candidature

Nom et Prénom :	-----
CIN : (Numéro et date de délivrance)	-----
Adresse :	----- -----
Téléphone :	-----
E-mail :	-----
Profession / Activité actuelle	----- -----
Diplômes obtenus (1)	----- ----- -----
Expériences professionnelles (2)	Comptabilité/Finance/Audit : Oui ou Non : -----Si Oui, veuillez préciser : ----- ----- ----- ----- Gestion des risques : Oui ou Non : ----- Si Oui, veuillez préciser : ----- -----

Autres expériences hors du secteur de leasing/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur de leasing/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction

Fonction/titre du poste	Organisation / entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

AUTRES COMPETENCES

LANGUES

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complètes.

Tunis le

Signature

Annexe 3 : Déclaration sur l'Honneur

Je soussigné(e),

Nom et Prénom :

Titulaire de la carte d'identité nationale : Délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

Candidat (e) au poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la CIL, déclare formellement sur l'honneur :

❖ Que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes ;

- ❖ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, les dispositions de la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers notamment les articles 47 et 60, les dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 relative à la définition d'un cadre de gouvernance pour les Banques et les Etablissements financiers notamment ses articles 20, 23, 24 et 25, les dispositions de la décision générale du CMF n°23 du 10 Mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires notamment ses articles 2, 3, 4 et 5 ;
- ❖ De tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
 - Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à la CIL ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions ;
 - Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la CIL ;
 - Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique ;
 - Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la société au-dessus de mes intérêts propres ;
 - Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur ;
 - Ne pas utiliser les moyens de la CIL à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de la CIL.

Fait à, le.....

Signature

AVIS DES SOCIETES

Clôture de la période des souscriptions

MAC HORIZON 2032 FCP

Fonds commun de Placement de catégorie mixte

Adresse : Green Center- Bloc C 2ème étage-
Rue du Lac Constance -Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de MAC HORIZON 2032 FCP porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la période des souscriptions dudit FCP a été clôturée **le 15 février 2023**.

2023 – AS – 0128

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2023-1»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **16 janvier 2023**, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de **40 millions de dinars** susceptible d'être porté à **60 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les Berges du Lac – 1053 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **ATL 2023-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,5% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- *Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.*

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note émission.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » visée par le CMF en date du **18 janvier 2023** sous le n°**23/1091**, du document de référence « ATL 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le n°**22-006**, de son actualisation enregistrée en date du **18 janvier 2023** sous le n°**22-006/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « ATL 2022 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/01/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCYM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,598	110,615
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	152,784	152,810
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	126,967	126,987
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	137,559	137,583
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	132,606	132,625
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	133,685	133,710
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,239	127,258
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,175	51,183
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,096	37,101
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,449	126,470
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,332	111,350
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,626	19,629
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,260	135,273
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	132,738	132,757
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,799	12,801
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	188,301	188,333
18	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,701	12,703
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	106,935	106,954
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	109,873	109,894
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,360	15,363
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,080	2,083
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	68,837	68,845
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	143,979	144,023
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,959	107,014
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,371	118,389
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,447	151,303
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	571,502	571,265
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	145,716	146,469
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,085	188,925
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,297	101,743
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,576	138,598
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	171,309	171,482
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	157,159	157,071
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,694	23,701
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	98,878	98,720
37	FCP GAT VIEMODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,020	1,020
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,011	1,012
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 405,014	2 402,987
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	150,711	149,770
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	237,607	234,196
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,067	3,068
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,764	2,764
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,457	58,108
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,385	1,386
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,252
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,261	1,258
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,036	14,099
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,022	10,957
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,609	13,522
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,707	90,601
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,241	1,236

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,215	111,231	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	102,533	102,547	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,227	109,245	
59 ATTUARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTUARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	106,511	106,529	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	108,472	108,492	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	111,763	111,782	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	107,997	108,015	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,155	105,174	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,969	108,825	108,843	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	110,756	110,776	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,132	108,151	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,360	106,376	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	106,115	106,883	106,900	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	105,555	105,570	
71 MAXULA L'ÉPARGNEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	107,913	107,922	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	105,960	105,977	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,055	104,068	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,054	109,069	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	104,793	104,810	
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	113,858	113,877	
77 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,510	107,530	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,279	111,297	
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	111,850	112,021	
<i>SICAV MIXTES</i>								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	64,355	64,138	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	106,906	107,220	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	17,988	18,118	18,134	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	310,841	315,891	315,579	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 259,094	2 261,250	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	71,704	71,716	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,535	56,539	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,345	109,353	
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	11,519	11,487	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,281	15,356	
90 ATTUARI FCP CEA	ATTUARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,076	17,076	
91 ATTUARI FCP DYNAMIQUE	ATTUARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,957	14,957	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	106,316	106,492	
94 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	86,841	86,844	86,845	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,943	90,817	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,059	104,107	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,206	97,732	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	10,646	10,699	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	103,176	103,592	103,583	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,511	150,468	
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,619	96,405	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,499	122,782	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	135,972	134,940	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	193,314	193,071	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,371	180,299	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	174,889	174,617	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,399	23,414	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	149,242	149,656	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	9 996,577	10 010,993	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	155,970	156,506	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,443	96,132	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 780,759	4 753,295	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,456	10,397	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,388	173,822	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 121,789	11 128,774	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 249,078	10 244,900	
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	125,374	125,430	
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>								
119 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	984,234	982,316	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 19 961 568 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 248 937 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 19 910 189 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 31 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		13 899 484	17 218 492
Titres OPCVM		-	-
	3.1	13 899 484	17 218 492
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	3 197 472	1 203 328
Disponibilités	3.3	2 864 612	3 743 312
		6 062 084	4 946 640
TOTAL ACTIF		19 961 568	22 165 132
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	49 218	64 700
Autres créditeurs divers	3.5	2 161	2 758
TOTAL PASSIF		51 379	67 458
Capital	3.6	19 100 853	21 252 025
Sommes distribuables	3.7	809 336	845 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs		95	202
Sommes distribuables de l'exercice en cours		809 241	845 447
ACTIF NET		19 910 189	22 097 674
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 961 568	22 165 132

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres		183 908	755 718	263 428	866 515
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	183 908	755 718	263 428	866 515
Revenus des placements monétaires	4.2	93 152	373 422	65 473	420 000
Total des revenus des placements		277 060	1 129 140	328 901	1 286 515
Charges de gestion des placements	4.3	<49 218>	<217 980>	<64 499>	<259 811>
Revenu net des placements		227 842	911 160	264 202	1 026 704
Autres charges	4.4	<6 779>	<30 400>	<9 130>	<32 601>
Résultat d'exploitation		221 063	880 760	255 072	994 103
Régularisation du résultat - d'exploitation		6 597	<71 519>	<108 161>	<148 656>
Sommes distribuables de la période		227 660	809 241	146 911	845 447
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<6 597>	71 519	108 161	148 656
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		8 848	<32 140>	<20 473>	39 882
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		19 026	133 010	56 953	65 145
Résultat net de la période		248 937	981 630	291 282	1 099 130

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>248 937</u>	<u>981 630</u>	<u>291 282</u>	<u>1 099 130</u>
Résultat d'exploitation	221 063	880 760	255 072	994 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 848	<32 140>	<20 743>	39 882
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	19 026	133 010	56 953	65 145
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<845 550>	-	<839 041>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>126 400</u>	<u><2 323 565></u>	<u><2 545 384></u>	<u>518 848</u>
Souscriptions	6 049 247	59 092 298	17 225 646	62 946 232
Capital	5 807 163	57 262 545	16 570 935	60 782 663
Régularisation des sommes non distribuables	25 096	138 186	60 086	130 633
Régularisation des sommes distribuables	216 988	1 691 567	594 625	2 032 936
Rachats	<5 922 847>	<61 415 863>	<19 771 030>	<62 427 384>
Capital	<5 688 165>	<59 506 561>	<18 996 301>	<60 098 210>
Régularisation des sommes non distribuables	<24 292>	<146 212>	<71 966>	<147 677>
Régularisation des sommes distribuables	<210 390>	<1 763 090>	<702 763>	<2 181 497>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>375 337</u>	<u>-2 187 485</u>	<u>-2 254 102</u>	<u>778 937</u>
<u>Actif net</u>				
- En début de la période	19 534 852	22 097 674	24 351 776	21 318 737
- En fin de la période	19 910 189	19 910 189	22 097 674	22 097 674
-				
<u>Nombre d'actions</u>				
- En début de la période	182 542	205 378	228 914	198 736
- En fin de la période	183 692	183 692	205 378	205 378
<u>Valeur liquidative</u>	<u>108,389</u>	<u>108,389</u>	<u>107,595</u>	<u>107,595</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>5,09%</u>	<u>4,56%</u>	<u>4,53%</u>	<u>4,24%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	93 106	0,47%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	350 500	1,76%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	508 371	2,55%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	40 732	0,20%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	83 370	0,42%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	200 000	210 460	1,05%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	511 067	2,56%
TN0001900844	BH 2009	5 000	76 500	76 508	0,38%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	62 928	0,32%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	342 863	1,72%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	141 902	0,71%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	60 000	62 376	0,31%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	56 250	58 790	0,29%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	125 399	0,63%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	207 111	1,04%
TN0002101970	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	27 620	29 193	0,15%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	62 828	0,31%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	116 687	127 307	0,64%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	209 344	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	168 877	0,85%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	67 800	0,34%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	536 311	2,69%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	183 180	0,92%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	461 053	2,31%
	Total Obligations de sociétés		4 571 140	4 721 376	23,65%

Emprunt national

TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 684	7,26%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	171	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 687	5,13%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 008	0,54%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 438	3,03%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 374	2,02%
Total emprunt national			3 506 266	3 591 362	17,99%

Bons du trésor assimilables

TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 250 474	6,26%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	567 559	2,84%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 252 581	6,27%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 494 477	7,49%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	1 021 655	5,12%
Total Bons du trésor assimilables			5 173 220	5 586 746	27,99%

Total obligations et valeurs assimilées

		13 250 626	13 899 484	69,63%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
Certificats de dépôts					
TNCSVESH1L5	TSB au 31 janvier 2023/50/9,38%	500 000	490 835	496 945	2,49%
Total émetteur TSB		500 000	490 835	496 945	2,49%
TNZ2TZJ7V323	BTE au 17 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	498 321	2,51%
TN28E2WYRW06	BTE au 26 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	497 377	2,49%
Total émetteur BTE		1 000 000	989 506	995 698	4,99%
TNS9DR4HA6J7	AMEN BANK au 5 janvier 2023/10/8,27%	500 000	499 083	499 633	2,50%
Total émetteur AMEN BANK		500 000	499 083	499 633	2,50%
Total Certificats de dépôts		2 000 000	1 979 424	1 992 276	9,98%

Créances sur opérations de pensions livrées

Prise en pension de 678 titres BTA avril 2023, 6%, BIAT au 02/01/2023-24J-8,27%	700 680	700 680	704 383	3,53%
Prise en pension de 502 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 01/02/2023-35J-8,27%	500 354	500 354	500 813	2,51%
Total créances sur opérations de pensions livrées	1 201 034	1 201 034	1 205 196	6,04%
Total Placements monétaires		3 180 458	3 197 472	16,02%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	1 616 351	1 747 668
Amen Bank Med V	1 164 869	86 243
ATB compte de placement	34	34
Liquidation émissions/rachats	76 176	829 242
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 978	13 636
Ventes titres à encaisser	-	1 069 216
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<1 796>	<2 727>
	2 864 612	3 743 312

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais de distribution à payer	36 914	-
Frais de gestion à payer	12 304	64 700
	49 218	64 700

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF à payer	1 694	2 185
TCL à payer	267	373
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
	<hr/> 2 161 <hr/>	<hr/> 2 758 <hr/>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162

Souscriptions réalisées

Montant	57 262 545
Nombre de titres	553 381
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	<59 506 561>
Nombre de titres	575 067
Nombre d'actionnaires sortants	17

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<32 140>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	133 010
Régularisations des sommes non distribuables	<8 026>

Capital au 31 décembre 2022

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	880 760	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	<71 519>	<148 656>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	95	202
	<hr/> 809 336 <hr/>	<hr/> 845 649 <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur obligations	71 258	437 270	74 991	338 484
Intérêts sur BTA	112 650	318 448	188 437	528 031
	<hr/> 183 908 <hr/>	<hr/> 755 718 <hr/>	<hr/> 263 428 <hr/>	<hr/> 866 515 <hr/>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Revenus de prise en pension	41 117	167 209	26 712	149 741
Intérêts sur certificats de dépôt	44 763	149 220	20 872	182 530
Intérêts sur dépôt à vue	7 084	55 393	17 889	64 508
Intérêts sur BTCT	188	1 600	-	23 221
	<hr/> 93 152 <hr/>	<hr/> 373 422 <hr/>	<hr/> 65 473 <hr/>	<hr/> 420 000 <hr/>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	36 913	163 485	-	-
Rémunérations du gestionnaire	12 305	54 495	64 499	259 811
	49 218	217 980	64 499	259 811

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	4 922	21 797	6 470	25 981
Autres retenues	1 097	5 398	1 693	3 151
TCL	710	3 005	917	3 269
Contribution sociale de solidarité	50	200	50	200
	6 779	30 400	9 130	32 601

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 853.490, un actif net de D : 850.666 et un bénéfice de la période de D : 8.501.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 janvier 2023

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille- titres	4	665 922	888 143
Actions et droits rattachés		37	39
Obligations et valeurs assimilées		623 948	888 104
Tires des Organismes de Placement Collectif		41 937	-
Placements monétaires et disponibilités		187 567	227 402
Placements monétaires	5	187 567	227 402
Créances d'exploitation		-	3
TOTAL ACTIF		853 490	1 115 548
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 291	2 359
Autres créditeurs divers	7	532	1 055
TOTAL PASSIF		2 824	3 414
ACTIF NET			
Capital	8	825 356	1 075 342
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		25 310	36 792
ACTIF NET		850 666	1 112 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		853 490	1 115 548

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	8 591	39 624	10 598	39 430
Revenus des actions		-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 591	39 621	10 598	39 427
Revenus des placements monétaires	10	905	5 446	1 177	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 496	45 070	11 775	47 532
Charges de gestion des placements	11	(2 546)	(12 247)	(2 775)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 950	32 823	9 000	37 021
Autres charges	12	(311)	(1 424)	(381)	(1 434)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(200)	(50)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 590	31 198	8 569	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(440)	(5 888)	544	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 150	25 310	9 114	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		440	5 888	(544)	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		398	(3 268)	546	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 513	11 444	1 545	1 924
RESULTAT DE LA PERIODE		8 501	39 374	10 660	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2022</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 501	39 374	10 660	41 256
Résultat d'exploitation	6 590	31 198	8 569	35 387
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	398	(3 268)	546	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 513	11 444	1 545	1 924
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(19 931)	(300 842)	19 573	123 906
Souscriptions				
- Capital	240 445	327 179	64 418	684 659
- Régularisation des sommes non distribuables	9 969	13 114	2 562	25 176
- Régularisation des sommes distribuables	6 649	7 407	2 032	9 707
Rachats				
- Capital	(259 181)	(610 959)	(46 109)	(566 477)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 724)	(24 288)	(1 842)	(20 857)
- Régularisation des sommes distribuables	(7 089)	(13 295)	(1 488)	(8 302)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(11 431)	(261 468)	30 233	165 162
ACTIF NET				
En début de période	862 097	1 112 134	1 081 901	946 973
En fin de période	850 666	850 666	1 112 134	1 112 134
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	12 715	16 874	16 575	14 944
En fin de période	12 421	12 421	16 874	16 874
VALEUR LIQUIDATIVE	68,486	68,486	65,908	65,908
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	3,91%	0,97%	4,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022, à D : 665.922 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	37	0,00%
TN0007270010	TPR	9	27	37	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		41 918	41 937	4,93%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	382	41 918	41 937	4,93%
	Obligations et valeurs assimilées		588 523	623 948	73,35%
	Obligations des sociétés		110 722	115 091	13,53%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	31 043	3,65%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 326	2,86%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 674	0,43%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 941	1,17%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	23 220	2,73%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	22 887	2,69%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	394 633	46,39%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	101 379	11,92%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	101 255	11,90%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	58 040	6,82%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	133 959	15,75%
	Emprunt National		112 174	114 224	13,43%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	112 266	13,20%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 958	0,23%
	Total		630 468	665 922	78,28%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				78,02%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 187.567, contre D : 227.402 au 31.12.2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	BTCT		49 642	49 681	5,84%
TNE6MKI9BYA2	BTCT 13 SEMAINES au 01/02/2023	50 000	49 642	49 681	5,84%
	Dépôt à vue		137 170	137 886	16,21%
	Amen bank pasteur		137 170	137 886	16,21%
	Total général		186 812	187 567	22,05%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				21,98%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à D : 2.291, contre D : 2.359 au 31.12.2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	573	2 359
Distributeur	1 718	-
Total	2 291	2 359

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2022 à D : 532, contre D : 1.055 au 31.12.2021, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	68	94
Retenues à la source à payer	255	416
TCL	10	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	330
Contribution sociale de solidarité	200	200
Achats titres à décaisser	-	-
Total	532	1 055

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 342
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	327 179
Nombre de titres émis	5 134
Nombre d'actionnaires nouveaux	108

Rachats effectués

Montant	(610 959)
Nombre de titres rachetés	(9 587)
Nombre d'actionnaires sortants	(145)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 268)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	11 444
Régularisation des sommes non distribuables	(1 465)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 709)

Capital au 31-12-2022

Montant	825 356
Nombre de titres	12 421
Nombre d'actionnaires	747

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 8.591, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022, contre D :10.598 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus des actions				
- Dividendes	-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
<i>Revenus des obligations</i>				
- Intérêts	1 793	8 917	3 106	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	6 798	30 704	7 492	25 225
TOTAL	8 591	39 624	10 598	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2022 à D : 905, contre D : 1.177 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2021, il représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des dépôts à vue	716	3 562	949	3017
Intérêts des BTCT	189	1 884	228	5085
TOTAL	905	5 446	1 177	8102

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 2.546, contre D : 2.775 sur la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Commission de gestion	636	3 062	2 775	10 511
Commission de distribution	1 910	9 185	-	-
TOTAL	2 546	12 247	2 775	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2022 à D : 311, contre D : 381 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2022	du 01/01 au 31/12/2022	du 01/10 au 31/12/2021	du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	214	1 030	278	1 051
TCL	27	136	33	123
Autres	70	259	71	260
TOTAL	311	1 424	381	1 434

Note 13 : Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et du distributeur**Rémunération du gestionnaire :**

"La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

TUNISIE VALEURS est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.